

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

N° SG 2023-99

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur GUEZENNEC David, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par l'entreprise AMBITION THD sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **38 route de Vaux-sur-Aure** à l'occasion de l'ouverture d'une chambre pour la maintenance de la fibre optique,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le **16 mars 2023**,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie le **16 mars 2023** :

- Route de Vaux-sur-Aure face au numéro 38, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise AMBITION THD.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le sept mars deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

